

dodis.ch/54450

Le Consul général de Suisse à New York, Hans Wilhelm Gassner, au Directeur de la Division des Organisations internationales du DPF, Jean de Rham¹

AMERICAN FIELD SERVICE. INTERNATIONAL SCHOLARSHIPS

New York, 10 février 1958

Pour donner suite à votre lettre du 28 janvier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous pli séparé, la documentation que j'ai pu réunir sur l'activité de l'organisation citée en marge.

En principe, les jeunes gens qui viennent aux États-Unis organisent leur voyage sur la base de relations personnelles ou avec l'appui de leurs écoles ou institutions religieuses. Il est intéressant de relever que les jeunes Américains se rendent à l'étranger pendant les vacances scolaires américaines, alors que les étrangers font un séjour d'un an aux États-Unis. Les frais de séjour d'un étranger varient de \$ 650.– à \$ 1000.–, à charge de la communauté invitante, toujours avec l'accord d'un collègue américain qui offre les cours pendant un an. L'étranger invité peut ou ne peut pas participer aux frais, selon ses possibilités financières, mais il sera toujours un élève méritant. Les frais de voyage sont à la charge de l'invité.

En Suisse, la sélection est faite par le «Comité suisse de l'AFS», sous le patronage de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à Berne et de l'Association suisse des professeurs de gymnases². Le secrétariat en Suisse, qui vient d'être installé – voir photocopie ci-incluse de la Nouvelle Gazette de Zurich du 6 février 1958 – sera assumé par M. J. Humbert, 7 Chemin des Mésanges, à Chêne-Bourg, Genève.

L'historique de l'American Field Service remonte à la première guerre mondiale, où durant les hostilités cet organisme envoya un service d'ambulances et du personnel sanitaire américain.³ Après la première guerre mondiale, l'effort de l'AFS s'étendit sur le développement des relations universitaires franco-américaines.⁴ Après une activité de secours et de bienfaisance durant la deuxième guerre mondiale, l'AFS reprit ses programmes d'échanges de jeunes gens, mais cette fois sur une base plus étendue, limitée cependant aux garçons et filles de 16 à 18 ans – teenage.

¹ Lettre: CH-BAR#E2003A#1971/44#519* (o.316.1). Rédigée et signée par Hans Wilhelm Gasser, dodis.ch/P1115, Consul général de Suisse à New York.

² Cf. doc. 5, dodis.ch/54446 et doc. 14, dodis.ch/54455.

³ Cf. dodis.ch/54508.

⁴ Cf. la lettre de Edward. A. Pernet, Consul au Consulat général de Suisse à New York du 7 janvier 1957, CH-BAR#E2200.52-03#1969/172#219* (W.7.56).

